

TITRE PRO MAÇON EN VOIRIE & RÉSEAUX DIVERS

MÉTIER PRÉPARÉ

Le maçon en voirie et réseaux divers réalise des ouvrages dans le cadre de projets de création ou d'aménagement de voirie tels que :

- La réalisation de réseaux secs enterrés permettant la mise en place en souterrain des liaisons courant forts (électricité éclairage public) et courants faibles (réseaux de télécommunication, fibre optique, signalisation urbaine, etc.) ;
- La construction des ouvrages particuliers d'évacuation des eaux pluviales et leur raccordement au collecteur ;
- La pose de bordures de trottoirs et de caniveaux ; - la construction des couches de surface (hors produits noirs) des voiries piétonnes ou faiblement circulées ;
- La construction d'aménagements urbains en béton armé ou en blocs de béton.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation l'alternante(e) sera capable de :

1. Construire des ouvrages de petite maçonnerie et réaliser les couches de surface

- Installer les dispositifs de sécurité pour chantier de voirie et réseaux.
- Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux.
- Construire des petits ouvrages d'aménagement urbain.
- Poser des pavés et des dalles manufacturées.
- Réaliser un dallage béton pour un ouvrage de voirie en aménagement urbain.

2. Poser des bordures et des caniveaux

- Installer les dispositifs de sécurité pour chantier de voirie et réseaux.
- Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux.
- Travailler à proximité des réseaux.

3. Construire les réseaux enterrés de faible profondeur

- Installer les dispositifs de sécurité pour chantier de voirie et réseaux.
- Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux.
- Travailler à proximité des réseaux.
- Poser les gaines, fourreaux et les chambres de tirage pour les réseaux courant faible.
- Poser les gaines et les chambres de tirage pour les réseaux courant fort.
- Réaliser les branchements particuliers eaux pluviales et leurs raccordements



PRÉREQUIS

- ▶ Être éligible au contrat d'apprentissage ou au contrat de professionnalisation

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1. Inscription sur notre site internet : iftpp-occitanie.com
2. Entretien de positionnement
3. Si votre dossier de candidature est validé : entretien avec l'équipe pédagogique
4. Validation définitive à la signature d'un contrat d'alternance

DÉLAI D'INSCRIPTION

Durée estimée entre l'inscription et l'admission 1 mois.

Toutes nos formations sont accessibles au public en situation de handicap après étude des adaptations possibles (accueil, modalités de formation et de certification, modalités de compensation).

Contactez :

- ▶ Référente handicap, Mme PASERO
- ▶ Référente mobilité, Mme PASERO

TÉL. : 04 67 47 65 40



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Une équipe pédagogique qualifiée, des salles de cours équipées en matériel de visio, ordinateurs et outils didactiques.
- ▶ Atelier ou zone technique équipés.
- ▶ Pédagogie active : cours théoriques, travaux pratiques, études de cas, mises en situation.

ÉVALUATION

Evaluation par un jury à l'issue :

- ▶ D'examens ponctuels et/ou contrôle continu.
- ▶ D'une mise en situation et d'un dossier professionnel.

VALIDATION DES BLOCS DE COMPÉTENCES

Compétences affichées au RNCP38080 :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/mcp/38080/>

Validation par blocs de compétences appelés : Certification des Compétences Professionnelles.

POURSUITE D'ÉTUDES

- ▶ CAP Constructeur en Canalisations.
- ▶ CAP Conducteur d'Engins de Travaux Publics et Carrières.
- ▶ CAP Conducteur routier de marchandises.
- ▶ BAC PRO Travaux Publics

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

▶ Compagnon voiries et réseaux divers, compagnon routier, maçon voiries et réseaux divers, ouvrier en voiries, ouvrier voiries et réseaux divers, ouvrier routier, paveur, paveur-bordureur, poseur de bordures et caniveaux, poseur de voies ferrées, régaleur sur voiries, agent d'exploitation des routes, agent d'entretien de la voirie et des réseaux divers, agent d'exploitation de la voirie et des réseaux divers, agent de maintenance de la voirie et des réseaux divers.

DURÉE

- ▶ Minimum 420 heures, en fonction du centre de formation.
- ▶ Alternance : minimum 1 semaine de formation par mois en centre de formation.

TARIFS

Formation prise en charge par l'OPCO, nous contacter.

RÉMUNÉRATION

Votre rémunération est calculée en fonction de votre âge et de votre niveau d'étude. La rémunération dépendra également du type de contrat : apprentissage ou professionnalisation.

CENTRE DE FORMATION À

GIGNAC (34)

MURET (31)

NÎMES (30)

VILLELONGUE-DELS-MONTS (66)

HÉBERGEMENT

- ▶ Nous contacter



iftp@fntp.fr